



CONFIEZ VOS FORMALITÉS À DES SPÉCIALISTES !

Structures employant des salariés

Le bulletin de paie est bénéfique pour votre entreprise !

- 1 Respect** de la législation à l'évolution rapide
- 2 Limiter les risques** de réclamations des salariés
- 3 Gain** de temps sur la veille juridique
- 4 Respecter** le formalisme lié à la paie



Si vous êtes dans une de ces situations...

- Comment faire pour **ne plus avoir d'erreurs** dans la rédaction de mes bulletins de paie ?
- La rédaction est compliquée.** Elle nécessite une veille juridique importante et une gestion pointue du personnel.
- Je ne suis pas sûr de bien appliquer toutes les **règles imposées** par la convention collective dont je dépends.
- La gestion des congés payés, des congés spéciaux, des arrêts de travail, la veille sur les changements de taux, la DADS, les déclarations obligatoires..., tout cela représente un travail **long, coûteux et dangereux**. Puis-je en être débarrassé ?

Nous avons des solutions à vous proposer !



Vos bulletins de paie :
sous-traitez les !

Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

- 1 Équipe dédiée au niveau de compétence élevé
- 2 Classement optimisé suivi dans le temps
- 3 Possibilité de consulter en ligne
- 4 Des outils informatiques fiables et à jour
- 5 Modalités de co-production ajustées



NOTRE OFFRE DE SERVICES



Préparation et **élaboration** des bulletins

Déclarations périodiques des charges et salaires

Prix sur devis selon prestations

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance



15 Rue Cugnot
63540 **Romagnat**
04 73 35 32 50

49 Rue des docteurs Dumas
63300 **Thiers**
04 73 80 12 76

contact@btbassocies.fr

Adhérent



GROUPEMENT
D'EXPERTS-COMPTABLES
INDÉPENDANTS

Membre



4 Rue du 19 Mars 1962 - BP 32
63650 **La Monnerie Le Montel**
04 73 51 49 49

14 Rue de l'Abeille
63430 **Pont du Chateau**
04 43 55 05 13

www.btbassocies.fr